

Collège Max Rouquette

Saint-André, le 3 février 2023

9 rue Pierre Coubertin
34725 St André de Sangonis
04 99 63 69 77
Ce.0342186s@ac-montpellier.fr

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

En raison d'un nouveau mouvement de grève touchant l'ensemble des personnels, la journée de mardi 7 février risque d'être très perturbée.

L'accueil des élèves ne sera pas possible sur le temps de pause méridienne, faute de personnels pour assurer le service de restauration et la surveillance des élèves.

Aussi, les élèves seront tous considérés externes ce jour (repas déduit du forfait) et pourront sortir dès leur dernière heure de cours du matin pour revenir à la première heure de cours de l'après-midi.

A titre exceptionnel, les élèves venant d'autres communes qui ne pourront être accueillis à l'extérieur du collège pourront prévoir un pique-nique qu'ils mangeront dans la cour.

Le service vie scolaire risque d'être fortement impacté, vous ne pourrez être informés d'une éventuelle absence de votre enfant par mail ou téléphone le jour même. La régularisation se fera le lendemain.

Concernant l'état des transports scolaires, vous pouvez vous renseigner sur <https://www.herault-transport.fr/actualites/tc/mouvement-de-greve>. Les informations y seront actualisées lundi 6.

A ce jour des perturbations sont prévues, sans autres précisions...

Concernant les professeurs grévistes, ils n'ont pas d'obligation de prévenir la direction mais certains ont déjà prévenus leurs élèves. Des consignes seront données pour qu'il n'y ait pas d'évaluations ce jour. Cependant, les activités pédagogiques prévues ce jour en 4A, 4D et 4E sont maintenues, faute de possibilité de report.

Vous trouverez-ci-dessous un coupon à remplir, que votre enfant devra présenter à la personne qui sera au portail mardi. Cela permettra de fluidifier les sorties et d'éviter des attroupements devant le collège.

C.Jardel

Je soussigné (e)....., responsable légal de l'élève
.....scolarisé en classe de
.....au collège Max Rouquette ai bien noté que le service de demi-
pension ne pourra être assuré mardi 7 février.

☐ J'ai pris mes dispositions en conséquence et mon enfant mangera à l'extérieur du collège.

☐ Je n'ai pas de solution et mon enfant amènera son pique-nique.

Signature :

